



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada (SCC)

bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-SCC.GC.CA

Attention :
Nadine Pike
21120-19-3060341

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT – CE DOCUMENT COMPORTE DES
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
340 Laurier Ave West
Ottawa, ON K1A 0P9

Title — Sujet: Services de counseling pour le Service correctionnel Canada	
Solicitation No. — No. de l'invitation 21120-19-3060341	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation 002	Date: le 23 avril, 2021
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG 21120-19-3060341	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at / à : 14 :00 EDT on / le : le 11 juin, 2021	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: ___ Destination: ___ Other-Autre: ___ Destination	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Nadine.Pike@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone: (506) 378-1049	Fax No. – No de télécopieur: N/A
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: TEL QUE ANNEXE G - EMBLEMES DES LIEUX DE TRAVAIL DU SCC	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



La modification 002 à l'invitation est émise pour:

1. **Proroger la date de clôture de la demande.**
 2. **Répondre aux questions 1 à 26** reçues au cours de la période d'invitation;
 3. **Modifier Attachement 1 à Partie 3** – Barème de prix;
 4. **Modifier Annexe A** – Énoncé des travaux
 5. **Modifier Annexe B** – Base de paiement;
 6. **Modifier Annexe D** – Critères d'évaluation
 7. **Modifier Annexe G** - Emplacements des lieux de travail du SCC
-

1. Proroger la date de clôture de la demande;

Supprimer: la date de clôture le : 20 mai, 2021 14 :00 HAE; et,

Insérer: La nouvelle date de clôture de la période d'invitation le : **11 juin, 2021 14 :00 HAE**

2. Répondre aux questions 1 à 26 reçues au cours de la période d'invitation;

Question n° 1 : 4.1 Période du contrat. La période du contrat commence à la date d'attribution du contrat et va jusqu'aux deux ans inclusivement.

- a. Pouvez-vous préciser la date de début prévue du contrat? Y aura-t-il des années d'option?

Réponse n° 1 : La date de début est prévue pour août 2021. Il n'y a pas de période d'option, selon la partie 6, article 4 : Durée du contrat : « La période du contrat commence à la date d'attribution du contrat et va jusqu'à deux ans inclusivement. »

Question n° 2 : Au paragraphe 1.9.1 – Qualifications des ressources pour le domaine 1, point c)

- a) Y a-t-il une certaine souplesse en ce qui concerne les années d'expérience requises pour le personnel des services d'accueil et d'évaluation afin d'harmoniser les exigences du SCC avec celles des autres ministères et organismes pour ce rôle?

Réponse n° 2 : L'exigence quant à l'expérience ne fait l'objet d'aucune souplesse dans le cadre de cette demande de propositions.

Question n° 3 : Pouvez-vous préciser la définition et les attentes en matière de services de consultation et de services-conseils spécialisés?

- Dans la pièce jointe **1 de la partie 3 – Barème de prix**, les services de consultation et services-conseils spécialisés sont définis comme des services juridiques, financiers et de carrière, ainsi que comme des services de counseling en personne ou au téléphone.
- Ces services sont définis au **point 2.4. Définitions** : a. Services-conseils : Services de consultation professionnels aux gestionnaires, aux superviseurs et aux représentants syndicaux dans le cadre du PAE. Ces services visent à leur donner des conseils sur la façon d'aider les employés à résoudre des problèmes personnels ou professionnels qui peuvent nuire à leur rendement au travail et à leur bien-être.
- Au paragraphe 1.9.4 Qualifications des ressources pour le domaine 3, vous précisez que les personnes doivent être titulaires d'une maîtrise dans diverses catégories cliniques et avoir cinq ans d'expérience.



- Dans le cas de services-conseils spécialisés, soit des services juridiques, financiers et de carrière, les personnes qui fournissent ces services peuvent avoir des qualifications très différentes de celles de nos cliniciens. Par exemple, les consultations juridiques et financières ne nécessitent pas ces qualifications.

Question 3 a) Le SCC peut-il clarifier l'exigence pour cette catégorie?

Réponse 3 a) Les cliniciens fourniront un soutien émotionnel aux clients qui demandent de l'aide pour résoudre des problèmes familiaux ou liés aux enfants, au travail, à la santé mentale, émotionnelle ou physique, à des traumatismes, à des problèmes de dépendance ou à des questions juridiques ou financières ou encore à d'autres sujets pouvant toucher les services correctionnels, les premiers répondants ou les personnes qui assurent la sécurité publique, ainsi qu'à d'autres décisions décrites dans les Définitions et le Domaine 3 – Services de consultation et services-conseils spécialisés de l'Énoncé des travaux.

Voir la modification à la pièce jointe 1 de la partie 3 – Barème de prix et l'annexe B – Base de paiement en conséquence.

Question 3 b) Au paragraphe 5.3 Domaine 3, le SCC précise que l'entrepreneur doit offrir des services d'aiguillage aux clients qui demandent de l'aide pour résoudre des problèmes familiaux ou liés aux enfants, au travail, à la santé mentale, émotionnelle ou physique, à des traumatismes, à des problèmes de dépendance ou à des questions juridiques ou financières ou encore à d'autres sujets pouvant toucher les services correctionnels, les premiers répondants ou les personnes qui assurent la sécurité publique.

Cette définition reflète celle du Domaine 1 – Services d'accueil et d'évaluation et services de counseling à court terme.

Le SCC peut-il clarifier les différences entre les Domaines 1 et 3 et les attentes en matière de prestation de services liées au Domaine 3?

Réponse 3 b) : Les descriptions dans l'énoncé des travaux pour le domaine 1 et le domaine 3 sont différentes. Les détails en réponse à la question 3 b) peuvent être trouvés au paragraphe 5.1, « Domaine 1 – Services d'accueil, d'évaluation et de counseling à court terme » et au paragraphe 5.3, « Domaine 3 – Services de consultation et services-conseils spécialisés de l'énoncé des travaux.

Question 3 c) Au paragraphe 3.0 Exigences cotées, point C.C. 1.3, le SCC demande des statistiques relatives à des catégories qui, selon nous, ne sont pas associées à la définition antérieure des Services de consultation et services-conseils spécialisés. Le SCC peut-il clarifier l'exigence ici?

Réponse 3 c) : Le soumissionnaire doit indiquer si 5 % du total des services fournis l'ont été dans l'une des catégories énumérées.

Question n° 4 : Au paragraphe 5.1.2, Services de counseling à court terme, point a) iv), vous exigez que la deuxième séance soit dispensée en personne, sauf circonstances exceptionnelles.

- Notre philosophie est de répondre avant tout aux besoins du client, car refuser d'offrir le choix limite l'accès et crée des obstacles au soutien. Si l'on autorise une première visite virtuelle et une visite en personne pour la deuxième, cela nécessiterait également de faire appel à plusieurs cliniciens et ne permettrait pas de garantir la continuité des soins. En plus d'être une philosophie



de fonctionnement de base, c'est une bonne pratique du secteur que de permettre aux employés de faire leurs propres choix en matière de prestation clinique. Le SCC peut-il confirmer que la deuxième séance et les séances ultérieures peuvent être offertes de la manière qui répond à la préférence de l'employé, plutôt que de devoir se dérouler obligatoirement en personne?

Réponse n° 4 : En cas de circonstances exceptionnelles, les séances autres que la première peuvent être réalisées dans le format que l'employé préfère. Le même clinicien peut fournir des services sous différentes formes, ce qui permet d'assurer la continuité des soins.

Question n° 5 : Au point c) du paragraphe 5.2.1, le SCC indique que le promoteur doit fournir des installations pour les services d'intervention en cas de crise et de gestion du stress lié aux incidents critiques (GSIC) dans un rayon de 100 km de tous les lieux spécifiés, sauf deux (qui sont à 200 km).

- a. Le SCC peut-il préciser le type d'installation recherché? Ces installations devraient-elles constituer une solution permanente ou être choisies au cas par cas? Le SCC collaborera-t-il à la recherche de lieux adéquats, car ces services sont traditionnellement fournis sur les lieux de travail des employeurs?

Réponse n° 5 : Les installations peuvent être choisies au cas par cas et le SCC est prêt à collaborer pour trouver des lieux appropriés. Par exemple, il peut s'agir d'installations telles que des salles de réunion d'hôtels, des salles de réunion d'églises, des salles de réunion de centres de loisirs. De nombreux services de la GSIC, tels que les services de désensibilisation et les séances d'aide thématique, sont offerts dans des endroits neutres qui ne sont pas un lieu de travail du SCC.

Les services GSIC offerts à des groupes se trouvant dans des installations extérieures au SCC, seront dans des cas exceptionnels. Par exemple, si nous n'avons suffisamment de ressources internes disponibles.

Voir la modification de l'Énoncé des travaux.

Question n° 6 : Au paragraphe 5.2.1, point k), le SCC énonce une exigence concernant les séances d'aide thématiques.

- a) Nous croyons comprendre qu'il s'agit de services de désensibilisation à la suite d'un incident critique ou d'un traumatisme. Le SCC peut-il préciser ses attentes et ses exigences pour ces séances?

Réponse n° 6 : Une séance d'aide thématique consiste à fournir des services de désensibilisation qui ne sont généralement pas liés à un incident particulier, mais plutôt à une accumulation d'un certain nombre d'incidents ou de situations sur une période donnée.

L'entrepreneur doit organiser des séances d'aide thématique à la demande du gestionnaire national, PAE et GSIC, du gestionnaire régional, PAE et GSIC, ou du coordinateur local de la GSIC. La séance d'aide thématique doit se dérouler dans une installation hors site, aux frais du prestataire.

Les services GSIC offerts à des groupes se trouvant dans des installations extérieures au SCC, seront dans des cas exceptionnels. Par exemple, si nous n'avons suffisamment de ressources internes disponibles.

Voir la modification de l'Énoncé des travaux.



Question n° 7 : Au paragraphe 3.0 Exigences cotées, points C.C.1.3, C.C.2.3, C.C.3.3, vous demandez des détails relatifs à un minimum de 5 % du total des heures de service que nous avons fournies à notre client.

- a) La grande majorité de nos contrats sont réalisés sur un modèle de cas plutôt que sur un modèle horaire. Serait-il acceptable pour le SCC que nous présentions les détails sur la base de 5 % des cas plutôt que des heures?

Réponse n° 7 : S'il n'est pas possible de déterminer le nombre d'heures, il est alors acceptable de présenter les statistiques sur la base du pourcentage des cas.

Voir la modification des Critères d'évaluation.

Question n° 8 : En outre, dans ces mêmes catégories, C.C.1.1, C.C.1.2, C.C.1.3

- a. Nous sommes soucieux de protéger la confidentialité des clients tout en fournissant les détails demandés. Le SCC peut-il préciser ce qu'il attend de nous en ce qui concerne la démonstration de ces statistiques?

Réponse n° 8 : Le SCC accorde la plus grande importance à la confidentialité. Les détails requis doivent être démontrés par un représentant de l'organisation ou des organisations clientes qui ont supervisé le contrat en question, et non par des clients individuels qui ont bénéficié directement des services d'accueil et d'évaluation ou des services de counseling à court terme.

Question n° 9 : Pièce jointe 1 de la partie 3 – Barème de prix. Le bas de la grille de tarification indique le coût TOTAL de l'offre évaluée pour la PÉRIODE DU CONTRAT, mais la colonne C'est un total d'utilisation par an pour l'évaluation.

Question n° 9 a) Veuillez confirmer si ce total doit refléter une seule année ou la période complète de deux ans du contrat.

Réponse 9 a) Le total ne doit refléter qu'une seule année.

Voir la modification à la pièce jointe 1 de la partie 3 – Barème de prix.

Question n° 9 b) Pouvez-vous confirmer que le prix des services d'accueil et d'évaluation n'est pas un prix horaire, mais plutôt un prix par séance d'accueil/évaluation?

Réponse 9 b) : Le taux indiqué pour l'évaluation initiale s'applique à chaque évaluation initiale comme l'unité de valeur indiquée dans la colonne B de la pièce jointe 1 de la partie 3 – Barème de prix

Voir la modification à la pièce jointe 1 de la partie 3 – Barème de prix et dans l'annexe B – Base de paiement.

Question n° 10 :

Réponse n° 10 : La réponse viendra lors d'une modification à la demande de soumission à venir.



Question n° 11 : 5.2.1 c) Pour la première séance de counseling, une dérogation peut être accordée pour l'Établissement de Grande Cache et le Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, car ils sont situés en dehors de la zone de 200 km. Par conséquent, des services de counseling peuvent être offerts par vidéoconférence ou par téléphone, pour la première séance seulement, aux employés qui travaillent à ces emplacements. La deuxième séance, ainsi que les autres séances doivent se dérouler en personne, dans un lieu déterminé par le fournisseur, l'entrepreneur étant responsable de tous les frais qu'il engage.

- a. Il s'agit de la même formulation que celle utilisée dans la section sur le counseling standard. Comment le SCC s'attend-il à ce que cela s'applique aux services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et de gestion du stress à la suite d'un incident critique (GSIC)?

Réponse n° 11 : Le contact qui suit immédiatement l'incident critique pourrait se dérouler dans le cadre de services de counseling fournis aux employés par vidéoconférence ou téléphone, les interventions ultérieures liées au même incident étant assurées en personne.

Question n° 12 : 5.3 Domaine 3 – Services de consultation et services-conseils spécialisés

- a) Il est fait référence à des services autres que juridiques, financiers et de carrière. Le SCC peut-il clarifier les attentes concernant cette exigence?

Réponse n° 12 : Les conseillers sont tenus de fournir un soutien émotionnel au titre du point 5.3 de l'Énoncé des travaux du Domaine 3 – Services de consultation et services-conseils spécialisés traitant des questions liées à la famille, aux enfants, au travail, à la santé mentale/émotionnelle, aux traumatismes, aux questions juridiques, à la santé physique, aux finances, aux dépendances ou à d'autres sujets qui peuvent être liés aux services correctionnels, aux premiers répondants ou les personnes qui assurent la sécurité publique. Les conseillers sont tenus d'identifier les employés nécessitant ces services et de les aiguiller, ainsi que les membres de leur famille, vers des ressources communautaires afin qu'ils puissent recevoir un soutien particulier en matière de services juridiques, financiers et de carrière.

Voir la modification à la pièce jointe 1 de la partie 3 – Barème de prix et à l'annexe B - Base de paiement en conséquence

Question n° 13 : 5.5 Services de surveillance et de contrôle de la qualité du programme – dans un format déterminé par le SCC

- a) Le SCC peut-il fournir un exemple de format s'il demande une personnalisation en dehors de la portée des exigences de rapport standard du client?

Réponse n° 13 : On s'attend à ce que les exigences de rapport standard du client soient respectées; si des informations supplémentaires sont nécessaires, le SCC fournira un modèle de rapport à l'entrepreneur.

Voir la modification de l'Énoncé des travaux.

Question n° 14 : 10. Articles promotionnels et information

- a) Le SCC peut-il confirmer le nombre estimé de séances d'information sur le PAE sur place ou virtuelles à l'intention des employés qui seront demandées au chargé de projet?

Réponse n° 14 : Il y aura environ 25-50 séances d'information virtuelles (d'une heure environ) par an dans différentes régions.



Voir la modification de l'Énoncé des travaux.

Question n° 15: D1 – C.E.O. 2: 5i. Le nombre total d'heures de counseling en personne

- a. Peut-on indiquer le nombre total de cas et non le nombre d'heures, comme indiqué à la question 7 ci-dessus?

Réponse n° 15 : S'il n'est pas possible de déterminer le nombre d'heures, il est alors acceptable de présenter les statistiques sur la base du pourcentage des cas.

Voir la modification des Critères d'évaluation.

Question n° 16 : D1 – C.E.O. 2 : 6 : Le(s) endroit(s) où le soumissionnaire a fourni les services, qui étaient externes à l'emplacement de l'organisation cliente.

- a) Comment le SCC s'attend-il à ce que cette information soit transmise, étant donné qu'elle englobe potentiellement des centaines de bureaux de counseling qui seraient également considérés comme confidentiels pour les employés du client pour lequel on demande d'être une référence?

Réponse n° 16 : Le lieu serait confirmé par un représentant des organisations clientes qui ont supervisé le contrat applicable, et non par des clients individuels qui ont bénéficié directement des services d'accueil et d'évaluation et des services de counseling à court terme.

Voir la modification des Critères d'évaluation.

Question n° 17 : D1 – C.E.O. 2 : y a-t-il une taille minimale d'organisation pour démontrer la conformité à cette exigence?

Réponse n° 17 : Non, tant qu'il est démontré que 10% du nombre total d'employés ont bénéficié des services mentionnés dans ce critère.

Question 18 : C.C. – 1.3 : Le SCC peut-il confirmer si les 5 % sont spécifiques à chaque catégorie?

Réponse n 18 : Oui, les 5 % s'appliquent à chaque catégorie/sujet.

Question n° 19 : C.C. – 2.3 : Le SCC peut-il expliquer la différence entre a) Traumatismes et b) GSIC?

Réponse n 19 : a) Un **traumatisme** est un choc émotionnel très violent hors de l'expérience normale de la vie humaine (p. ex. il peut provoquer des réactions de peur intense, d'impuissance, de terreur, etc.) Ces facteurs de stress traumatiques impliquent généralement la perception d'une menace pour sa propre personne ou pour la sécurité d'une personne proche. (Mitchell)

Voir la modification à l'énoncé des travaux (2.4 Définitions).

b) La **GSIC** est un processus à court terme. Il s'agit d'une intervention ciblée destinée à stabiliser et à atténuer le stress causé par un incident critique. (Everly & Mitchell, 2008).

Question n° 20 : C.C. – 3.3 a) Le SCC peut-il clarifier la demande pour cette section, étant donné que les seuls services de consultation spécialisés demandés proviennent des domaines suivants : juridique, difficultés financières et problèmes liés au travail?



1. **Réponse n° 20 a)** : Le SCC a clarifié les services de consultation et de conseils exigés dans l'énoncé des travaux dans les réponses aux questions 3 à 12, ce qui clarifie également les exigences aux critères cotés C.C. – 3.3.

Voir la modification à la pièce jointe 1 de la partie 3 – Barème de prix et l'annexe B – Base de paiement proposée

Question n° 20 b) : Le SCC s'attend-il à ce que les soumissionnaires démontrent une expérience des thèmes au moyen de services-conseils?

Réponse n° 20 b) : Oui, il est attendu que les soumissionnaires possèdent une expérience de services-conseils dans les domaines mentionnés au point C.C. – 3.3 (Traumatismes, problèmes liés aux enfants, problèmes liés à la famille – couple, problèmes liés au travail, problèmes de santé mentale/santé émotionnelle, juridique, santé physique, difficultés financières et dépendances).

Question n° 21 : Critères obligatoires et cotés

- a) *Les auteurs de la proposition doivent-ils démontrer leur expérience avec un seul ou plusieurs clients? Y a-t-il un nombre minimum d'organisations clientes requises pour satisfaire à l'exigence ou la preuve de l'expérience peut-elle être apportée auprès de la même organisation cliente pour toutes?*

Réponse n° 21 : L'expérience avec des organisations à client unique ou multiple sera acceptée, sauf si elle est explicitement mentionnée dans les critères.

Question n° 22 : Barème de prix

- a. Les auteurs de la proposition peuvent-ils présenter un résumé des services à valeur ajoutée disponibles en option qui ne font pas partie du tableau de base présenté dans le barème de prix?

Réponse n° 22 : Non

Question n° 23 : ANNEXE E – Exigences en matière d'assurances – Assurance de responsabilité civile commerciale

- a. Aucun élément de service décrit dans la demande de propositions ne nécessite ou n'est couvert par une assurance contre les fautes professionnelles médicales. Les services demandés seraient couverts par une assurance responsabilité civile professionnelle (ou une assurance erreurs et omissions) qui convient à de nombreux ministères et organismes fédéraux, des sociétés d'État et de nombreuses autres organisations des secteurs privé et public bénéficiant des services du PAE. Cette assurance serait-elle suffisante aux fins du présent contrat?

Réponse n° 23 : Le SCC considère les services du PAE comme des services de professionnels de la santé et conserve donc l'exigence d'une assurance contre les fautes professionnelles médicales.

Question n° 24 : 5.3.1 Services de consultation et de conseils spécialisés – Formes de prestation, f) : L'entrepreneur doit offrir des services de consultation professionnelle aux gestionnaires nationaux et régionaux du PAE et de la GSIC du SCC, aux gestionnaires et aux syndicats, fournis par des conseillers professionnels pour les aider à aider les employés à faire face aux problèmes personnels, de santé ou liés au travail, qui peuvent affecter le rendement et le mieux-être au travail d'un employé. Ces services doivent être fournis sous l'une des formes décrites dans la section concernant les services d'accueil et d'évaluation et les services de counseling à court terme, au choix du client selon les besoins.



- a. Nous offrons des services consultatifs par téléphone. Les dirigeants à la recherche de counseling sont mis en relation avec des cliniciens titulaires d'une maîtrise pour obtenir soutien et conseils. Le fait d'offrir un soutien par téléphone en tout temps réduit grandement les problèmes d'accessibilité au counseling. Est-il possible que le SCC fasse preuve de flexibilité quant aux services consultatifs offerts en personne? Accepteriez-vous une soumission provenant d'un proposant ne fournissant pas de services consultatifs en personne?

Réponse n° 24 : Un service de soutien en personne doit également être offert.

Question n° 25 : Partie 2, point 2 Présentation des soumissions. Cette section indique que les soumissions doivent être envoyées par courriel à l'adresse de soumission des offres figurant sur la page de couverture. Le SCC peut-il préciser s'il y a des limites de taille de fichier pour le transfert par courriel?

Réponse n° 25 : La capacité de la boîte aux lettres électronique est de 10 à 20 mégaoctets. Si les documents sont trop volumineux pour un seul courriel, ils peuvent être séparés en plusieurs courriels. Le soumissionnaire recevra une notification si le courriel n'a pas été envoyé parce qu'il est trop volumineux.

Question n° 26 : Objet : 2.0 Exigences obligatoires et 3.0 Exigences cotées. Serions-nous jugés non conformes si nous devons modifier les tables pour qu'il y ait assez d'espace pour notre réponse? Par exemple, serait-il acceptable que nous déplaçons la case Réponse du soumissionnaire une ligne en dessous pour avoir plus d'espace pour notre réponse?

Réponse n° 26 : Le soumissionnaire peut apporter des modifications à sa réponse; il lui incombe toutefois de saisir clairement les renseignements nécessaires dans sa réponse et de s'assurer que cette dernière sera interprétée correctement par le SCC.

3. Modifier Attachement 1 à Partie 3 – Barème de prix

Supprimer: Attachement 1 à Partie 3 – Barème de prix dans son intégralité; et

Insérer: Le nouvel Attachement 1 à Partie 3 – Barème de prix qui suit:

4. Modifier Annexe A – Énoncé des travaux

4.1 Insérer; Énoncé des travaux 2.4 Définitions

Traumatisme : Tout évènement sortant de l'expérience humaine habituelle et étant particulièrement pénible (évoquant des réactions de peur intense, d'impuissance, d'horreur, etc.). De tels facteurs de stress traumatiques sont habituellement accompagnés d'une sensation de menace pour sa propre personne ou pour la sécurité d'une personne proche. (Mitchell)

4.2 Supprimer; Annexe A – Énoncé des travaux 5.2.1 Services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et services de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC) – Formes de prestation c).

Insérer: Annexe A – Énoncé des travaux 5.2.1 Services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et services de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC) – Formes de prestation nouveau item c)



c) Fournir les installations au cas par cas pour les services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et de gestion du stress à la suite d'un incident critique (GSIC) dans un rayon de 100 km de tous les lieux de travail du SCC indiqués à l'annexe G et dans un rayon de 200 km pour l'Établissement de Grande Cache et le Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci; des zones de services plus larges s'appliquent, là où des services sont offerts à des groupes.

Exemples d'installations : salles de réunion d'hôtels, salles de réunion d'églises, salles de réunion de centres de loisirs, etc. Le SCC est prêt à collaborer pour trouver des lieux appropriés.

4.4 Supprimer; Annexe A – Énoncé des travaux 5.2.1 Services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et services de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC) – Formes de prestation K) dans son intégralité.

Insérer: Annexe A – Énoncé des travaux 5.2.1 Services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et services de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC) – Formes de prestation; nouveau item k)

k) L'entrepreneur doit fournir des séances d'aide thématiques à la demande du gestionnaire régional, PAE et GSIC, ou du coordinateur local de la GSIC. Une séance d'aide thématique est un compte rendu qui n'est généralement pas lié à un incident particulier, mais plutôt à un certain nombre d'incidents ou de situations sur une période donnée. Des séances d'aide thématiques sont organisées avec un petit groupe de travail à la suite d'un événement ou d'une enquête judiciaire lié à un incident ou à de multiples incidents ayant eu lieu sur une certaine période. L'événement est important et, compte tenu de l'impact émotionnel, il est susceptible d'avoir un impact sur le climat de travail ou la capacité des employés à exercer leurs fonctions. Ces séances peuvent aborder des sujets tels que le suicide, la perte d'un collègue, la violence au travail, le soutien d'équipe pour les traumatismes cumulatifs critiques, etc. Ces séances sont un effort de coopération entre le PAE et le programme de GSIC afin de soutenir les employés dans les moments difficiles. La séance d'aide thématique doit être dispensée dans une installation hors site, aux frais du prestataire.

4.5 Supprimer Annexe A – Énoncé des travaux .3.1 Services de consultation et de conseils spécialisés – Formes de prestation b)

Insérer: Annexe A – Énoncé des travaux .3.1 Services de consultation et de conseils spécialisés – Formes de prestation; nouveau item b)

b) Les services doivent être fournis par téléphone ou en ligne, à la demande du client du SCC

4.6 Supprimer; Annexe A – Énoncé des travaux, 5.5 Services de surveillance et de contrôle de la qualité du programme b)

Insérer: Annexe A – Énoncé des travaux Énoncé des travaux, 5.5 Services de surveillance et de contrôle de la qualité du programme, nouveau item b);

b) Fournir, sous la forme d'un * rapport standard du client dans un format déterminé par le SCC, des statistiques semestrielles sur le PAE faisant entre autres état des nouveaux cas, des nouveaux clients, du profil des clients (y compris le groupe professionnel, le sexe et la catégorie d'âge) des types de problèmes, des heures où les services ont été fournis, des services de GSIC, des activités promotionnelles, des services de consultation et des services-conseils spécialisés, etc. Les statistiques doivent être transmises sur une base semestrielle au gestionnaire national, PAE et GSIC, avant la fin du mois d'octobre et la fin du mois d'avril.

* Si les rapports supplémentaires vont au-delà des rapports standard du client, le SCC fournira un modèle de rapport à l'entrepreneur.



4.7. Supprimer; Annexe A – Énoncé des travaux 10. Articles promotionnels et information b)

Insérer: Annexe A – Énoncé des travaux Énoncé des travaux 10. Articles promotionnels et information b)

b) des séances d'information sur le PAE sur place ou virtuelles aux employés, sur demande du chargé de projet ou d'un représentant autorisé. Il y aura environ 25- 50 séances d'information virtuelles (d'une heure environ) par an dans différentes régions.

5. Modifier Annexe B – Base de paiement

Supprimer: Annexe B – Base de paiement dans son intégralité; et

Insérer: Le nouvel Annexe B – Base de paiement qui suit:

6. Modifier Annexe D – Critères d'évaluation

Supprimer: Annexe D – Critères d'évaluation dans son intégralité; et

Insérer: Le nouvel Annexe D – Critères d'évaluation qui suit:

6.1 Supprimer; Annexe D – Critères d'évaluation 2.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES : D1 – C.E.O. 2

Insérer: Annexe D – Critères d'évaluation 2.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES : **D1 – C.E.O. 2**

D1 – C.E.O. 2 : Le soumissionnaire doit avoir fourni tous les éléments suivants :

- a) Trois (3) ans de services de counseling en personne au cours des cinq (5) dernières années avant la date de clôture de l'appel d'offres, auprès d'un minimum de 10 % par année, * du nombre total d'employés chez l'organisation cliente (taux d'utilisation); et
- b) Il doit être démontré b) Il doit être démontré que les séances de counseling ont été dispensées dans une installation fournie par le soumissionnaire, qui était extérieure du lieu où se trouvait le client.

* Taux d'utilisation; c'est-à-dire fournir des services de counseling à un minimum de 500 employés par an dans une organisation de 5 000 employés = taux d'utilisation minimum de 10 %.

Les soumissionnaires doivent fournir les détails suivants sur la manière dont l'expérience déclarée a été obtenue :

1. Numéro et date du contrat.
2. Nom de l'organisation ou des organisations clientes et coordonnées permettant de confirmer l'expérience mentionnée et que les séances de counseling ont été dispensées dans une installation fournie par le soumissionnaire, qui était extérieure du lieu où se trouvait le client.
3. Dates de début et de fin de l'expérience professionnelle.
4. Une description de la nature et de la portée des services fournis.
5. Rapport statistique des services, le rapport doit inclure;
 - i. le nombre total d'heures ou le nombre total de cas de services de counseling en personne,
 - ii. le nombre total d'employés qui ont reçu du counseling en personne,
 - iii. et le nombre total d'employés dans l'organisation pour les trois (3) années de service qui supporte le taux d'utilisation minimum de 10 %.

6.2 Supprimer; Annexe D – Critères d'évaluation 3.0 EXIGENCES COTÉES 1 – Services d'accueil, d'évaluation et de counseling à court terme C.C. 1.3

Insérer: Annexe D – Critères d'évaluation3 .0 EXIGENCES COTÉES Services d'accueil, d'évaluation et de counseling à court terme C.C. 1.3



C.C. – 1.3 : Le soumissionnaire a fourni des services d'accueil et d'évaluation et des services de counseling à court terme dans le cadre d'un programme de PAE d'une durée minimale d'un (1) an, au cours des cinq (5) dernières années avant la date de clôture de la soumission, à une organisation syndiquée comptant un minimum de 5 000 employés et un minimum de 5 % du total des heures ou des cas des services ont été fournis dans l'un des domaines suivants :

- a) Problèmes liés à la famille – au couple
- b) Problèmes liés aux enfants
- c) Problèmes liés au travail
- d) Problèmes de santé mentale ou émotionnelle
- e) Traumatismes
- f) Juridique
- g) Santé physique
- h) Difficultés financières
- i) Dépendances

Chaque sujet n'est compté qu'une seule fois. Les soumissionnaires doivent fournir les détails suivants sur la manière dont l'expérience déclarée a été obtenue pour chaque sujet :

- 1. Domaine du service fourni
- 2. Description du service fourni et détails sur le volume de prestation de services démontrant que 5 % du nombre total d'heures de service ou 5 % du nombre total de cas de services ont été fournis spécifiquement dans le domaine de service.
- 3. Nom de l'organisation or des organisations clientes et coordonnées permettant de confirmer l'expérience proposée
- 4. Nombre d'employés dans les organisations clientes
- 5. Dates de début et de fin (durée) de l'expérience professionnelle

6.3 Supprimer; Annexe D – Critères d'évaluation 3.0 EXIGENCES COTÉES, C.C. 2.2

Insérer: Annexe D – Critères d'évaluation 3.0 EXIGENCES COTÉES, C.C. 2.2

C.C. 2.2 : Le soumissionnaire a fourni des services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et des services de gestion du stress à la suite d'un incident critique (GSIC) dans le cadre d'un programme d'aide aux employés à des organisations clientes comptant plus de 5000 employés dans au moins cinq (5) provinces ou territoires du Canada.

Les soumissionnaires doivent fournir les détails suivants sur la manière dont l'expérience déclarée a été obtenue :

- 1. Numéro et date du contrat
- 2. Nom de l'organisation ou des organisations clientes et coordonnées permettant de confirmer l'expérience mentionnée
- 3. L'adresse des emplacements des organisations clientes dans les provinces et territoires du Canada
- 4. Dates de début et de fin de l'expérience professionnelle
- 5. Le nombre d'employés dans l'organisation(s) cliente(s).



6. Une description de la nature et de l'étendue du travail effectué par la ressource proposée dans le cadre du ou des mandats, y compris les livrables

6.4 Supprimer; Annexe D – Critères d'évaluation 3.0 EXIGENCES COTÉES, 2 – Services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et services de gestion du stress lié à un incident critique C.C. 2.3

Insérer: Annexe D – Critères d'évaluation 3.0 EXIGENCES COTÉES 2 – Services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et services de gestion du stress lié à un incident critique C.C. 2.3

C.C. 2.3 : Le soumissionnaire a fourni des services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et des services de gestion du stress à la suite d'un incident critique (GSIC) dans le cadre d'un programme de PAE pendant un (1) an au cours des cinq (5) dernières années avant la clôture des soumissions à une organisation syndiquée comptant au moins 5 000 employés et fournissant au moins 5 % du nombre total d'heures de service ou 5 % du nombre total de cas de services dans l'un ou l'autre des domaines suivants;

a) Traumatismes

b) GSIC – Intervention immédiate, désamorçage, désensibilisation, séances d'aide thématique

Chaque domaine est compté une seule fois. Les soumissionnaires doivent fournir les détails suivants sur la manière dont l'expérience déclarée a été obtenue pour chaque domaine :

1. Domaine du service fourni
2. Description du service fourni et détails sur le volume de prestation de services démontrant que 5 % du nombre total d'heures de service ou 5 % du nombre total de cas de services ont été fournis spécifiquement dans le domaine de service.
3. Nom de l'organisation ou des organisations clientes et coordonnées permettant de confirmer l'expérience proposée
4. Nombre d'employés dans les organisations clientes
5. Dates de début et de fin (durée) de l'expérience professionnelle

6.5 S'applique seulement à la modification 002 version anglais.

6.6 à l'annexe D - Critères d'évaluation 3.0 EXIGENCES COTÉES PAR POINTS, C.C 3.2;

Dans la colonne de droite; Supprimer «"Les points seront attribués en fonction du nombre d'employés ayant fourni des services conformes aux exigences du **C.C. 3.2**"».

6.7 Supprimer; Annexe D – Critères d'évaluation 3.0 EXIGENCES COTÉES 3 – Services de consultation et services-conseils spécialisés C.C. 3.3

Insérer: Annexe D – Critères d'évaluation 3.0 EXIGENCES COTÉES 3 – Services de consultation et services-conseils spécialisés C.C. 3.3

C.C. 3.3 : Le soumissionnaire a fourni des services de consultation et de conseils spécialisés dans le cadre d'un programme de PAE pendant un (1) an au cours des cinq (5) dernières années avant la clôture des soumissions à une organisation syndiquée comptant au moins 5 000 employés et fournissant au moins 5 % du nombre total d'heures de service ou 5 % du nombre total de cas de services dans l'un ou l'autre des domaines suivants

a) Traumatisme



- b) Problèmes propres aux enfants
- c) Problèmes liés à la famille – au couple
- d) Problèmes liés au travail
- e) Problèmes de santé mentale ou émotionnelle
- f) Services juridiques
- g) Santé physique
- h) Aspect financier
- i) Dépendances

Chaque domaine est compté une seule fois. Les soumissionnaires doivent fournir les détails suivants sur la manière dont l'expérience déclarée a été obtenue pour chaque domaine :

1. Domaine du service fourni
2. Description du service fourni et détails sur le volume de prestation de services démontrant que 5 % du nombre total d'heures de service ou 5 % du nombre total de cas de services ont été fournis spécifiquement dans le domaine de service.
3. Nom de l'organisation or des organisations clientes et coordonnées permettant de confirmer l'expérience proposée
4. Nombre d'employés dans les organisations clientes
5. Dates de début et de fin (durée) de l'expérience professionnelle

6.8 Pour plus de clarté, une version révisée de l'annexe D – Critères d'évaluation contenant toute les révisions est jointe (voir ci-dessous)

7. Modifier Annexe G - Emplacements des lieux de travail du SCC

Supprimer: Annexe G - Emplacements des lieux de travail du SCC son intégralité; et

Insérer: Le nouvel Annexe G - Emplacements des lieux de travail du SCC qui suit:

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.



Attachment 1 à Partie 3 - Barème de prix

Le soumissionnaire devrait envoyer sa soumission financière conformément à la « Barème de prix » détaillée ci-dessous.

La somme de toutes les dépenses prévues de colonne C du tableau servira à déterminer le prix total d'évaluation de la soumission

Catégorie	A. Utilisation estimative par année à des fins d'évaluation seulement (données volumétriques conformément au par. 5.0 de la pièce jointe 1 de la partie 3)	B. Taux horaire ferme ou pour chaque	C. Prix évalué total estimatif (A x B)	D. Frais d'annulation
Évaluation initiale :	2 750	_____ \$ chaque	\$	S. O.
Services de counseling à court terme :				
Counseling en personne	8 800	_____ \$ par heure	\$	S. O.
Counseling en ligne	75	_____ \$ par heure	\$	S. O.
Counseling au téléphone	1 750	_____ \$ par heure	\$	S. O.
Défaut de se présenter ou annulation (à moins de 24 heures d'avis) (ne peut pas dépasser 100 % du taux horaire pour le counseling en personne)	190	_____ \$ chaque	\$	
Services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et services de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC)				
En personne	30	_____ \$ par heure	\$	S. O.
Téléphone/en ligne	50	_____ \$ par heure	\$	S. O.
Services de consultation spécialisés				
en personne	10	_____ \$ par heure	\$	S. O.
en ligne	5	_____ \$ par heure	\$	S. O.
téléphone	5	_____ \$ par heure	\$	S. O.
Défaut de se présenter ou annulation (à moins de 24 heures d'avis) (ne peut dépasser 100 % du taux horaire ferme de l'offre la plus basse pour les services de consultation spécialisée)	1	_____ \$ chaque	\$	
Services-conseils				



en personne	10	_____ \$ par heure	\$	S. O.
Online	15	_____ \$ par heure	\$	S. O.
au téléphone	10	_____ \$ par heure	\$	S.O
Défaut de se présenter ou annulation (à moins de 24 heures d'avis) (ne peut dépasser 100 % du taux horaire ferme de l'offre la plus basse pour les services consultatifs)	1	_____ \$ chaque	\$	
Articles promotionnels et information inclus – pas de coût supplémentaire	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Coût évalué TOTAL de la soumission par année (TPS/TVH en sus, le cas échéant) en utilisant les totaux de la colonne C :				S. O.



Annexe B – Base de paiement

1.0 Durée du contrat

L'entrepreneur sera payé à un taux horaire ferme de la façon indiquée ci-après, pour les travaux exécutés conformément au contrat. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Calcul proportionnel

Le paiement correspond aux heures effectivement travaillées sans aucune disposition relative aux congés annuels, aux jours fériés ou aux congés de maladie. Si la durée du temps de travail est supérieure ou inférieure à une heure, cette durée sera calculée au prorata pour refléter le temps réellement travaillé.

DURÉE DU CONTRAT : Période de deux ans du (insérer la date au moment de l'attribution du marché) **au** (insérer la date au moment de l'attribution du marché).

Catégorie	Taux ferme	Par prestation
Services d'accueil et d'évaluation	_____ \$/chaque	S.O.
Catégorie	Taux horaire ferme	Par prestation
Services de counseling à court terme :		
en personne	_____ \$	S.O.
en ligne	_____ \$	S.O.
au téléphone	_____ \$	S.O.
Défaut de se présenter ou annulation (à moins de 24 heures d'avis)	S.O.	_____ \$
Services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et services de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC)		
en personne	_____ \$	S.O.
au téléphone/en ligne	_____ \$	S.O.
Services de consultation spécialisés		
en personne	_____ \$	S.O.
en ligne	_____ \$	S.O.
au téléphone	_____ \$	S.O.
Défaut de se présenter ou annulation (à moins de 24 heures d'avis)	S.O.	\$ _____



Services-conseils	en personne	_____ \$	S.O.
	en ligne	_____ \$	S.O.
	au téléphone	_____ \$	\$ _____
	Défaut de se présenter ou annulation (à moins de 24 heures d'avis)	S.O.	
	Articles promotionnels et information inclus – pas de coût supplémentaire	0 \$	0 \$



Annexe D - Critères d'évaluation

1.0 Évaluation technique

1.1 Les éléments suivants de la proposition sont évalués et cotés selon les critères d'évaluation énoncés ci-après.

- Critères techniques obligatoires
- Critères techniques cotés

Il est **impératif** que les soumissions répondent à chacun de ces critères pour démontrer leur respect des exigences.

1.2 TOUTE EXPÉRIENCE QUI N'EST PAS APPUYÉE PAR DES DONNÉES COMPLÉMENTAIRES POUR PRÉCISER OÙ, QUAND ET COMMENT ELLE A ÉTÉ ACQUISE ENTRAÎNERA LE REJET DE L'EXPÉRIENCE EN QUESTION AUX FINS DE L'ÉVALUATION.

1.3 Tous les exemples d'expérience doivent être strictement liés au travail. Les périodes d'études et de formation ne seront pas prises en considération, à moins d'indication contraire.

1.4 Il faut prouver son expérience en décrivant des projets et/ou emplois antérieurs, qu'ils soient terminés ou en cours.

1.5 Des références doivent être fournies pour chaque projet ou expérience de travail.

- I. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que fonctionnaire**, la référence doit être un fonctionnaire qui jouait un rôle de supervision par rapport à la ressource proposée au cours de la période d'emploi mentionnée.
- II. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que consultant**, la référence doit être le fonctionnaire chargé du projet dans le cadre duquel la ressource proposée a acquis l'expérience.
- III. Les références doivent être présentées selon le format suivant :
 - a. Nom;
 - b. Organisme;
 - c. Numéro de téléphone actuel; et
 - d. Adresse courriel si disponible.

1.6 Présentation de la réponse

I. Afin de faciliter l'évaluation des propositions, il est recommandé que les soumissionnaires abordent, dans leur proposition, les critères obligatoires dans l'ordre où ils apparaissent dans le tableau Critères d'évaluation, en utilisant la numérotation présentée.

II. De plus, les soumissionnaires sont avisés que le nombre de mois d'expérience mentionné pour un projet ou une expérience dont le délai chevauche le délai d'un autre projet ou d'une autre expérience ne sera pris en considération qu'une seule fois. Par exemple, la durée du projet 1 s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001; la durée du projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002. Le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7) mois.

III. Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p.ex., 2 ans), le SCC ne tiendra pas compte de cette expérience si la soumission technique ne donne pas le mois et l'année, tel qu'exigé, pour la date de début et la date de fin de l'expérience alléguée.



- IV. Le Canada n'évaluera que la période au cours de laquelle la ressource a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée pour la ressource jusqu'à la date de fin), plutôt qu'à partir de la date de début et de fin générale d'un projet ou d'un groupe de projets auxquels la ressource a participé.

2.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES :

Le non-respect d'un critère technique obligatoire rendra la proposition non conforme et celle-ci ne sera pas examinée au-delà. Le soumissionnaire doit inclure la documentation nécessaire pour démontrer la conformité. Les tableaux ci-dessous doivent être remplis et inclus dans la proposition.

CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES (C.E.O.)	Réponse du soumissionnaire	N° de la page
Domaine 1 – Services d'accueil, d'évaluation et de counseling à court terme		
<p>D1 – C.E.O. 1 : Le soumissionnaire doit détenir ou avoir détenu au moins deux (2) ententes ou contrats de services avec une organisation syndiquée qui compte au moins 5 000 employés, leur fournisseur :</p> <p>a) un programme d'aide aux employés (PAE); et</p> <p>b) des services d'accueil, d'évaluation et de counseling à court terme.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les détails suivants sur la manière dont l'expérience déclarée a été obtenue :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Numéro et date du contrat 2. Nom de l'organisation ou des organisations clientes et coordonnées permettant de confirmer l'expérience mentionnée. 3. Le nombre d'employés dans l'organisation 4. Dates de début et de fin de l'expérience professionnelle 5. Une description de la nature et de l'étendue des services fournis 		
<p>D1 – C.E.O. 2 : Le soumissionnaire doit avoir fourni tous les éléments suivants :</p> <p>a) Trois (3) ans de services de counseling en personne au cours des cinq (5) dernières années avant la date de clôture de l'appel d'offres, auprès d'un minimum de 10 % par année, * du</p>		



<p>nombre total d'employés chez l'organisation cliente (taux d'utilisation); et</p> <p>b) Il doit être démontré b) Il doit être démontré que les séances de counseling ont été dispensées dans une installation fournie par le soumissionnaire, qui était extérieure du lieu où se trouvait le client.</p> <p>* Taux d'utilisation; c'est-à-dire fournir des services de counseling à un minimum de 500 employés par an dans une organisation de 5 000 employés = taux d'utilisation minimum de 10 %. Les soumissionnaires doivent fournir les détails suivants sur la manière dont l'expérience déclarée a été obtenue :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Numéro et date du contrat.2. Nom de l'organisation ou des organisations clientes et coordonnées permettant de confirmer l'expérience mentionnée et que les séances de counseling ont été dispensées dans une installation fournie par le soumissionnaire, qui était extérieure du lieu où se trouvait le client.3. Dates de début et de fin de l'expérience professionnelle.4. Une description de la nature et de la portée des services fournis.5. Rapport statistique des services, le rapport doit inclure;<ol style="list-style-type: none">i. le nombre total d'heures ou le nombre total de cas de services de counseling en personne,ii. le nombre total d'employés qui ont reçu du counseling en personne,iii. et le nombre total d'employés dans l'organisation pour les trois (3) années de service qui supporte le taux d'utilisation minimum de 10 %.		
--	--	--



Domaine 2 – Services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et services de gestion du stress lié à un incident critique

D2 – C.E.O. 3 : Le soumissionnaire doit posséder toutes les qualités suivantes en démontrant une expérience d'au moins trois (3) années consécutives au cours des cinq (5) dernières années avant la date de clôture de l'appel d'offres, dans les domaines suivants :

a) a effectué sur place des interventions de gestion du stress à la suite d'un incident critique (GSIC); et,

b) a fourni des services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et des services de gestion du stress lié à un incident critique (GSIC) avec un accès 24 heures sur 24, 365 jours par an au moyen d'un numéro de téléphone; et,

c) les services doivent avoir été fournis à une ou plusieurs organisations externes comptant au moins 5 000 employés dans au moins cinq (5) provinces ou territoires du Canada.

Les soumissionnaires doivent fournir les détails suivants sur la manière dont l'expérience déclarée a été obtenue :

1. Nom de l'organisation ou des organisations clientes et coordonnées permettant de confirmer l'expérience mentionnée
2. L'adresse de l'organisation ou des organisations cliente(s) externe(s).
3. Dates de début et de fin de l'expérience professionnelle
4. Le nombre d'employés au sein de l'organisation externe
5. Une description de la nature et de l'étendue des services fournis, y compris si les services étaient requis 24 heures sur 24, 365 jours par année.
6. Le nombre d'appels reçus par mois

Domaine 3 – Services de consultation et services-conseils spécialisés



<p>D3 – C.E.O. 4 : Le soumissionnaire doit avoir fourni des services de consultation et services-conseils spécialisés au cours des cinq (5) dernières années avant la date de clôture de l'appel d'offres, à toutes les personnes suivantes :</p> <p>a) les représentants de la direction et des syndicats dans les organisations externes comptant au moins 5 000 employés;</p> <p>b) l'organisation(s) cliente(s) doit avoir des employés dans au moins cinq (5) provinces ou territoires du Canada.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les détails suivants sur la manière dont l'expérience déclarée a été obtenue :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nom de l'organisation ou des organisations clientes et coordonnées permettant de confirmer l'expérience mentionnée. 2. L'adresse des emplacements des organisations clientes dans les provinces et territoires du Canada. 3. Dates de début et de fin de l'expérience professionnelle. 4. Le nombre d'employés. 5. Une description de la nature et de l'étendue des services fournis. 		
---	--	--

3.0 EXIGENCES COTÉES

Le soumissionnaire est prié d'utiliser les tableaux fournis pour indiquer où se trouvent les informations dans la proposition (c'est-à-dire : indiquer la page / le numéro de projet, etc.)

CRITÈRES COTÉS (C.C.)	Réponse du soumissionnaire	No de page	Maximum de points
1 – Services d'accueil, d'évaluation et de counseling à court terme			
<p>C.C. 1.1 : Le gestionnaire national de compte du Programme national d'aide aux employés (PAE) proposé par le soumissionnaire a de l'expérience dans la prestation de services de gestion de compte en matière d'accueil, d'évaluation et de services de counseling à court terme pour les gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux, y compris pour des employés qui sont</p>			<p>Les points seront attribués sur la base d'années d'expérience démontrée et conforme au C.C. 1.1 :</p>



<p>des premiers répondants tels que, mais sans s'y limiter, les agents correctionnels, les policiers, les ambulanciers et les pompiers.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les détails suivants sur la manière dont l'expérience déclarée a été obtenue :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Numéro et date du contrat 2. Nom de l'organisation ou des organisations clientes et coordonnées permettant de confirmer l'expérience mentionnée 3. Informations confirmant que l'organisation ou les organisations clientes comprennent des premiers répondants. 4. Dates de début et de fin de l'expérience professionnelle 5. Une description de la nature et de l'étendue du travail effectué par la ressource proposée dans le cadre du ou des mandats, y compris les services fournis et les livrables. 		<p>Moins de 2 ans = 0 point Plus de 2 ans = 1.5 points 4 ans et plus = 3 points 6 ans et plus = 4.5 points 8 ans et plus = 6 points</p> <p>Total des points : /6</p>
<p>C.C. 1.2 : Le soumissionnaire a fourni des services d'accueil à des organisations clientes comptant plus de 5 000 employés et a fourni ces services dans au moins cinq (5) provinces ou territoires au Canada.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les détails suivants sur la manière dont l'expérience déclarée a été obtenue :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Numéro et date du contrat 2. Nom de l'organisation ou des organisations clientes et coordonnées permettant de confirmer l'expérience proposée 3. L'adresse des emplacements des organisations clientes dans les provinces et territoires du Canada. 4. Le nombre d'employés dans l'organisation(s) cliente(s). 5. Dates de début et de fin de l'expérience professionnelle 6. Une description de la nature et de l'étendue des services fournis (y compris les livrables). 		<p>Les points seront attribués en fonction du nombre d'employés ayant fourni des services conformes aux exigences du C.C. 1.2 :</p> <p>Moins de 5000 employés = 0 point 5 000 jusqu'à 9 999 employés = 2 points 10 000 jusqu'à 14 999 employés = 4 points 15 000 employés et plus = 6 points</p> <p>Total des points : /6</p>
<p>C.C. – 1.3 : Le soumissionnaire a fourni des services d'accueil et d'évaluation et des services de counseling à court terme dans le cadre d'un programme de PAE d'une durée minimale d'un (1) an, au cours des cinq (5) dernières années avant la date de clôture de la soumission, à une organisation syndiquée comptant un minimum de 5 000 employés et un minimum de 5 % du total</p>		<p>Les points seront attribués en fonction des domaines thématiques abordés conformément aux exigences du C.C. 1.3 :</p>



<p>des heures ou des cas des services ont été fournis dans l'un des domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Problèmes liés à la famille – au couple b) Problèmes liés aux enfants c) Problèmes liés au travail d) Problèmes de santé mentale ou émotionnelle e) Traumatismes f) Juridique g) Santé physique h) Difficultés financières i) Dépendances <p>Chaque sujet n'est compté qu'une seule fois. Les soumissionnaires doivent fournir les détails suivants sur la manière dont l'expérience déclarée a été obtenue pour chaque sujet :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Domaine du service fourni 2. Description du service fourni et détails sur le volume de prestation de services démontrant que 5 % du nombre total d'heures de service ou 5 % du nombre total de cas de services ont été fournis spécifiquement dans le domaine de service. 3. Nom de l'organisation or des organisations clientes et coordonnées permettant de confirmer l'expérience proposée 4. Nombre d'employés dans les organisations clientes 5. Dates de début et de fin (durée) de l'expérience professionnelle 			<ul style="list-style-type: none"> a) Problèmes liés à la famille – Couple 5 points b) Problèmes liés aux enfants 5 points c) Problèmes liés au travail 5 points d) Problèmes de santé mentale/santé émotionnelle 4 points e) Traumatismes 4 points f) Juridique 4 points g) Santé physique 4 points h) Difficultés financières 3 points i) Dépendances 3 points <p>Total des points : /37</p>
<p>Note minimale de passage : 30 points (sur un total de 49 points) pour la partie 1 :</p>			<p>/49</p>
<p>2 – Services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et services de gestion du stress lié à un incident critique</p>			
<p>C.C. 2.1 : Le gestionnaire national de compte du Programme national d'aide aux employés (PAE) proposé par le soumissionnaire a de l'expérience dans la prestation de gestion de compte de services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et de services de gestion du stress lié à un incident critique pour les gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux, y compris pour des employés qui sont</p>			<p>Les points seront attribués sur la base d'une expérience avérée conforme au C.C. 2.1 :</p> <p>Moins de 2 ans = 0 point</p>



<p>des premiers répondants tels que, mais sans s'y limiter, les agents correctionnels, les policiers, les ambulanciers et les pompiers.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les détails suivants sur la manière dont l'expérience déclarée a été obtenue :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Numéro et date du contrat 2. Nom de l'organisation ou des organisations clientes et coordonnées permettant de confirmer l'expérience mentionnée 3. Informations confirmant que l'organisation ou les organisations clientes comprennent des premiers répondants 4. Dates de début et de fin de l'expérience professionnelle 5. Une description de la nature et de l'étendue du travail effectué par la ressource proposée dans le cadre du ou des mandats, y compris les livrables. 		<p>Plus de 2 ans = 1.5 points 4 ans et plus = 3 points 6 ans et plus = 4.5 points 8 ans et plus = 6 points</p> <p>Total des points : /6</p>
<p>C.C. 2.2 : Le soumissionnaire a fourni des services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas de crise et des services de gestion du stress à la suite d'un incident critique (GSIC) dans le cadre d'un programme d'aide aux employés à des organisations clientes comptant plus de 5000 employés dans au moins cinq (5) provinces ou territoires du Canada.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les détails suivants sur la manière dont l'expérience déclarée a été obtenue :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Numéro et date du contrat 2. Nom de l'organisation ou des organisations clientes et coordonnées permettant de confirmer l'expérience mentionnée 3. L'adresse des emplacements des organisations clientes dans les provinces et territoires du Canada 4. Dates de début et de fin de l'expérience professionnelle 5. Le nombre d'employés dans l'organisation(s) cliente(s). 6. Une description de la nature et de l'étendue du travail effectué par la ressource proposée dans le cadre du ou des mandats, y compris les livrables 		<p>Moins de 5000 employés = 0 point</p> <p>5 000 jusqu'à 9 999 employés = 2 points</p> <p>10 000 jusqu'à 14 999 employés = 4 points</p> <p>15 000 employés et plus = 6 points</p> <p>Total des points : /6</p>
<p>C.C. 2.3 : Le soumissionnaire a fourni des services d'évaluation et de counseling d'intervention en cas</p>		<p>Les points seront attribués en fonction</p>



<p>de crise et des services de gestion du stress à la suite d'un incident critique (GSIC) dans le cadre d'un programme de PAE pendant un (1) an au cours des cinq (5) dernières années avant la clôture des soumissions à une organisation syndiquée comptant au moins 5 000 employés et fournissant au moins 5 % du nombre total d'heures de service ou 5 % du nombre total de cas de services dans l'un ou l'autre des domaines suivants;</p> <p>a) Traumatismes</p> <p>b) GSIC – Intervention immédiate, désamorçage, désensibilisation, séances d'aide thématique</p> <p>Chaque domaine est compté une seule fois. Les soumissionnaires doivent fournir les détails suivants sur la manière dont l'expérience déclarée a été obtenue pour chaque domaine :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Domaine du service fourni 2. Description du service fourni et détails sur le volume de prestation de services démontrant que 5 % du nombre total d'heures de service ou 5 % du nombre total de cas de services ont été fournis spécifiquement dans le domaine de service. 3. Nom de l'organisation or des organisations clientes et coordonnées permettant de confirmer l'expérience proposée 4. Nombre d'employés dans les organisations clientes 5. Dates de début et de fin (durée) de l'expérience professionnelle 			<p>des domaines thématiques abordés conformément aux exigences du C.C. 2.3 :</p> <p>a) Traumatismes <i>5 points</i></p> <p>b) GSIC – Intervention immédiate, désamorçage, désensibilisation, séances d'aide thématiques <i>5 points</i></p> <p>Total des points : /10</p>
<p>Note minimale de passage : 14 points (sur un total de 22 points) pour la partie 2 :</p>			<p>/22</p>
<p>3 – Services de consultation et services-conseils spécialisés</p>			
<p>C.C. 3.1 : Le gestionnaire national de compte du Programme national d'aide aux employés (PAE) proposé par le soumissionnaire a de l'expérience dans la prestation de services de gestion de compte dans le cadre de services de consultation et services-conseils spécialisés aux gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux, y compris des employés qui sont des premiers répondants, tels que, mais sans s'y limiter, les agents correctionnels, les policiers, les ambulanciers et les pompiers.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les détails suivants sur la manière dont l'expérience déclarée a été obtenue :</p>			<p>Les points seront attribués sur la base d'années d'expérience démontrée et conforme au C.C. 3.1 :</p> <p>Moins de 2 ans = 0 point Plus de 2 ans = 1.5 points 4 ans et plus = 3 points</p>



<ol style="list-style-type: none"> 1. Numéro et date du contrat 2. Nom de l'organisation ou des organisations clientes et coordonnées permettant de confirmer l'expérience mentionnée 3. Informations confirmant que l'organisation ou les organisations clientes comprennent des premiers répondants 4. Dates de début et de fin de l'expérience professionnelle 5. Une description de la nature et de l'étendue du travail effectué par la ressource proposée dans le cadre du ou des mandats, y compris les livrables 		<p>6 ans et plus = 4.5 points 8 ans et plus = 6 points</p> <p>Total des points : /6</p>
<p>C.C. 3.2 : Le soumissionnaire a fourni des services de consultation et services-conseils spécialisés dans le cadre d'un PAE à des organisations clientes comptant plus de 5 000 employés dans au moins cinq (5) provinces et/ou territoires du Canada.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir les détails suivants sur la manière dont l'expérience déclarée a été obtenue :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Numéro et date du contrat 2. Nom de l'organisation ou des organisations clientes et coordonnées permettant de confirmer l'expérience mentionnée 3. L'adresse des emplacements des organisations clientes dans les provinces et territoires du Canada 4. Le nombre d'employés dans l'organisation(s) cliente(s) 5. Dates de début et de fin de l'expérience professionnelle 6. Une description de la nature et de l'étendue du travail effectué par la ressource proposée dans le cadre du ou des mandats, y compris les livrables. 		<p>Moins de 5000 employés = 0 point</p> <p>5 000 jusqu'à 9 999 employés = 2 points</p> <p>10 000 jusqu'à 14 999 employés = 4 points</p> <p>15 000 employés et plus = 6 points</p> <p>Total des points : /6</p>
<p>C.C. 3.3 : Le soumissionnaire a fourni des services de consultation et de conseils spécialisés dans le cadre d'un programme de PAE pendant un (1) an au cours des cinq (5) dernières années avant la clôture des soumissions à une organisation syndiquée comptant au moins 5 000 employés et fournissant au moins 5 % du nombre total d'heures de service ou 5 % du nombre total de cas de services dans l'un ou l'autre des domaines suivants</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Traumatisme 		<p>Les points seront attribués en fonction des domaines thématiques abordés conformément aux exigences du C.C. 3.3 :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Traumatismes 5 points



<p>b) Problèmes propres aux enfants c) Problèmes liés à la famille – au couple d) Problèmes liés au travail e) Problèmes de santé mentale ou émotionnelle f) Services juridiques g) Santé physique h) Aspect financier i) Dépendances</p> <p>Chaque domaine est compté une seule fois. Les soumissionnaires doivent fournir les détails suivants sur la manière dont l'expérience déclarée a été obtenue pour chaque domaine :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Domaine du service fourni 2. Description du service fourni et détails sur le volume de prestation de services démontrant que 5 % du nombre total d'heures de service ou 5 % du nombre total de cas de services ont été fournis spécifiquement dans le domaine de service. 3. Nom de l'organisation or des organisations clientes et coordonnées permettant de confirmer l'expérience proposée 4. Nombre d'employés dans les organisations clientes 5. Dates de début et de fin (durée) de l'expérience professionnelle 			<p>b) Problèmes liés aux enfants <i>5 points</i></p> <p>c) Problèmes liés à la famille <i>4 points</i></p> <p>d) Problèmes liés au travail <i>4 points</i></p> <p>e) Problèmes de santé mentale/santé émotionnelle <i>4 points</i></p> <p>f) Juridique <i>3 points</i></p> <p>g) Santé physique <i>2 points</i></p> <p>h) Difficultés financières <i>2 points</i></p> <p>i) Dépendances <i>5 points</i></p> <p>Total des points : /34</p>
<p>Note minimale de passage : 28 points (sur un total de 46 points) pour la partie 3 :</p>			<p>/46</p>



Annexe – G
Emplacements des lieux de travail du SCC

Atlantic Region	
Administration régionale – Atlantique 1045, rue Main 2 ^e étage Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1H1	Bureau de lib. cond. de Saint John 23, rue Carleton Saint John N.-B. E2L 2Z2
Établissement de l'Atlantique 13175, Route 8 CP 102 Renous (Nouveau-Brunswick) E9E 2E1	CCC Parrtown 23, rue Carleton Saint John (N.-B.) E2L 2Z2
Pénitencier de Dorchester 4902, rue Main Dorchester (Nouveau-Brunswick) E4K 2Y9	Centre correctionnel communautaire Jamieson / Bureau sectoriel de la Nouvelle-Écosse 19, promenade Morris Dartmouth, N.-É. B3B 0M3
Établissement de Springhill 330, rue McGee Springhill (Nouvelle-Écosse) B0M 1X0	Bureau de lib. cond. de Halifax 2131, rue Gottingen Pièce 200 Halifax N.-É. B3K 5Z7
Établissement Nova pour femmes 180, rue James Truro (Nouvelle-Écosse) B2N 6R8	Bureau de lib. cond. de Kentville 491, rue Main Pièce 101 Kentville N.-É. B4N 1K9
Centre de rétablissement Shepody 4902, rue Main Dorchester (Nouveau-Brunswick) E4K 2Y9	Bureau secondaire de Yarmouth pour Kentville 15, rue Willow Yarmouth, N.-É. B5A 1T0
Centre d'apprentissage et de perfectionnement correctionnel de la Région de l'Atlantique 777 rue Main, 2 ^{ième} étage Moncton (N.-B.) E1C 1E9	Dartmouth Parole Office 45, prom. Alderney pièce 209 Queen Square Dartmouth N.-É. B2Y 2N6
District de l'Atlantique 1045 rue Main 3 ^{ième} étage Moncton, Nouveau-Brunswick E1C 1H1	Bureau de lib. cond. de Truro 14, rue Court Suite 300 Truro N.-É. B2N 3H7
Bureau sectoriel du N.-B./Î.-P.-É 1, chemin Factory Pièce 104 Moncton N.-B. E1C 9M3	Bureau de lib. cond. de Sydney 196, rue George 2 ^e étage Sydney N.-É. B1P 1J3
Bureau de lib. cond. de Bathurst 159, rue Main Pièce 305 Bathurst N.-B. E2A 1A6	Bureau sectoriel de Terre-Neuve 531, avenue Charter St. John's T.-N. A1A 1P7
Bureau de lib. cond. de Charlottetown	Bureau de lib. cond. de Saint John



250, rue Queen Pièce 101 Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 4B8	531, avenue Charter St. John's T.-N. A1A 1P7
Bureau secondaire de Edmundston pour Bathurst 15, rue Église Pièce 201 Edmundston N.-B. E3V 1J3	Bureau secondaire de Grand Falls-Windsor pour St. John's CP 175 4A Rue Bayley, A2A 2J4
Bureau de lib. cond. de Fredericton 364, rue York Unité 103 Fredericton, (N-B) E3B 3P7	Bureau secondaire du Labrador pour Corner Brook 176, chemin Hamilton River, Glenn Plaza CP 1930 Station B Happy Valley – Goose Bay (Labrador) A0P 1E0
Bureau de lib. cond. de Moncton 1, chemin Factory Pièce 104 Moncton N.-B. E1C 9M3	Bureau de lib. cond. de Stephenville West Coast Correctional Centre Building 443 Massachusetts Drive Stephenville, TN 3 ^e étage A2N 2Z5
CCC St. John's 531, avenue Charter St. John's T.-N. A1A 1P7	
Ontario Region	
Administration régionale 443, rue Union CP 1174 Kingston, Ontario K7L 4Y8	Centre d'apprentissage et de perfectionnement correctionnel de la region de l'Ontario 443 rue Union Ouest CP 260 Kingston, Ontario K7L 4V8
Établissement de Millhaven (Max) / Centre régional de traitement Autoroute 33, CP 280 Bath, Ontario K0H 1G0	Musée du service correctionnel du Canada 555 rue King OWest Kingston, Ontario K7L 4V7
Établissement de Collins Bay 1455 chemin Bath, CP 190 (Max./Méd.) CP 7500 (Min.) Kingston, Ontario K7L 4V9	Centre d'apprentissage en gestion correctionnelle du SCC 1950 chemin Montreal Cornwall, Ontario K6H 6L2
Établissement de Beaver Creek 2000 Route Beaver Creek CP 5000 (Méd.) CP 1240 (Min.) Gravenhurst, Ontario P1P 1Y2	District central de l'Ontario 338 rue Keele Toronto, ON M6P 2K7
Établissement de Joyceville Autoroute 15, CP 880 (Méd.) Numéro 3766, CP 4510 (Min.) Kingston, Ontario K7L 4X9	Bureau de lib. Cond. Du centre-ville de Toronto 415 rue Yonge, 5 ^{ème} étage Toronto, ON M5B 2E7
Établissement de Warkworth County Road #29, CP 760 Campbellford, Ontario K0L 1L0	Unité de supervision pour femmes de Toronto 415 rue Yonge, 5 ^{ème} étage Toronto, ON M5B 2E7



<p>Établissement de Bath/ Centre régional de traitement 5775 chemin Bath CP 1500 Bath, Ontario K0H 1G0</p>	<p>Bureau de lib. cond. de Brantford 195 rue Henry Pièce 6D Brantford, ON N3S 5C9</p>
<p>Établissement pour femmes Grand Valley 1575 blvd Homer Watson Kitchener, Ontario N2P 2C5</p>	<p>Bureau de lib. cond. de Hamilton 55 rue Bay Nord 2^e étage Hamilton, ON L8R 3P7</p>
<p>Bureau de lib. cond. de St. Catharines 32 rue Church, Suite B St. Catharines, ON L2R 3B6</p>	<p>Bureau de lib. cond. de l'Est de Toronto 2240, avenue Midland, 2^e étage Toronto, ON M1P 4R8</p>
<p>Bureau de lib. cond. de Durham 40 rue King, Ouest – 1^e étage Oshawa, ON L1H 1A4</p>	<p>Bureau de lib. cond. de l'Ouest de Toronto 350 rue Rutherford Sud Plaza 1, Suite 1 Brampton, ON L6W 3P6</p>
<p>Bureau d'entrevue de Brampton 199, blvd County Court Brampton, ON L6W 4P7</p>	<p>CCC Keele 330, rue Keele 2nd Floor Toronto, ON M6P 2K7</p>
<p>Bureau de lib. cond. de Guelph 255, chemin Woodlawn Ouest Pièce 117 Guelph, ON N1H 8J1</p>	<p>Bureau de lib. cond. de London 355, chemin Wellington Pièce 138 London, ON N6A 3N7</p>
<p>Bureau de lib. cond. de Windsor 2090, rue Wyandotte East 3^e étage Windsor, ON N8Y 5B2</p>	<p>Bureau de lib. cond. d'Ottawa 145, rue Metcalfe Ottawa, ON K2P 1N8</p>
<p>Bureau de lib. cond. de Nunavut 1043, rue Woodhouse Iqaluit, Nunavut X0A 0H0</p>	<p>Bureau de lib. cond. de Kingston 552, rue Princess Suite 200 2^e étage Kingston, ON K7L 1C7</p>
<p>Bureau de lib. cond. de Peterborough 310, rue Water Peterborough, ON K9J 3C7</p>	<p>CCC Henry Trill 1453 chemin Bath Kingston, ON K7M 4X2</p>
<p>Bureau de lib. cond. de Sudbury 19, rue Lisgar Pièce 302 Sudbury, ON P3E 3L4</p>	<p>Bureau secondaire de Sault Ste Marie pour Sudbury 22, rue Bay Pièce 295 Sault Ste Marie, ON P6A 5S2</p>
<p>Bureau secondaire de North Bay Parole pour Sudbury 176B rue Main Ouest North Bay, ON P1B 2T5</p>	<p>Bureau de lib. cond. de Barrie 48 rue Owen Suite 302 Barrie, ON L4M 3H1</p>
<p>National Training Academy 443, rue Union CP 1174 Kingston, Ontario K7L 4Y8</p>	<p>Bureau secondaire de Belleville 11, rue Station Suite 3 Belleville, ON K8N 3B3</p>
<p>Bureau secondaire de Cornwall 11, rue Water Est</p>	



Suite 103 Cornwall, ON K6H 6S2	
National Capital Region	
National Headquarters 340 Laurier Avenue West Ottawa, ON K1A 0P9	National Headquarters 170 Laurier Avenue Ottawa, ON K1P 5V5
National Headquarters 234 Laurier Avenue Ottawa, ON K1P 6K6	National Headquarters 410 Laurier Avenue Ottawa, ON K1R 1B7
National Headquarters 360 Albert Street Ottawa, ON K1R 7X7	National Headquarters 99 Bank Street Ottawa, ON K1P 6B9
National Headquarters 100 Metcalfe Street Ottawa, ON K1P 5M1	National Headquarters 275 Slater Street Ottawa, ON K1P 5H9
Quebec Region	
Centre régional de réception (niveaux de sécurité multiples) 246, montée Gagnon Sainte-Anne-de-Plaines (Québec) J0N 1H0	Bureau de libération conditionnelle Ville-Marie 5151 rue de la Savane, suite 200, Montréal (Québec), H4P 1V1
Établissement Archambault 242, montée Gagnon Sainte-Anne-de-Plaines (Québec) J0N 1H0 Établissement Archambault (sécurité minimale) 244, montée Gagnon Sainte-Anne-de-Plaines (Québec) J0N 1H0	Bureau district Est-Ouest 100, boul. Ducharme, Suite 240 Ste-Thérèse, Québec J7E 4R6
Administration régionale du Québec 4, Place Laval Bureau 400 Laval (Québec) H7N 5Y3	Centre correctionnel communautaire Laferrière 202 rue St-Georges, St-Jérôme (Québec), J7Z 4Z9
CAPC, Québec 5500, boulevard Lévesque Est Laval (Québec) H7C 1N7	Centre correctionnel communautaire Marcel-Caron 825 rue Kirouac, Québec (Québec), G1N 2J7
Établissement de Cowansville 400, avenue Fordyce Cowansville (Québec) J2K 3N7	Bureau de libération conditionnelle Québec 1125 boul. Lebourgneuf, suite 100, Québec (Québec), G2K 0J2
Établissement de Donnacona 1537, route 138 Donnacona (Québec) G3M 1C9	Bureau de libération conditionnelle Lanaudière 3 Papineau, suite 107, Joliette, Québec J6E 2K3
Établissement Drummond 2025, boulevard Jean-de-Brébeuf Drummondville (Québec) J2B 7Z6	Bureau de libération conditionnelle Rimouski 180 avenue de la Cathédrale, suite 230, Rimouski (Québec), G5L 5H9
Centre fédéral de formation (niveaux de sécurité multiples) 6099, boulevard Lévesque Est Laval (Québec) H7C 1P1	Bureau de libération conditionnelle Chicoutimi 255 rue Racine est, suite 400, Chicoutimi (Québec), G7H 7L2



<p>Établissement Joliette (niveaux de sécurité multiples) 400, rue Marsolais Joliette (Québec) J6E 8V4</p>	<p>Bureau de libération conditionnelle Trois-Rivières 25 rue des Forges, suite 150, Trois-Rivières (Québec), G9A 6A7</p>
<p>Établissement de Port-Cartier (sécurité maximale) 1, chemin de l'Aéroport Port-Cartier (Québec) G5B 2W2</p>	<p>Bureau de libération conditionnelle Laval 3131 boul. de la Concorde est, suite 512, Laval (Québec), H7E 4W4</p>
<p>Bureau de libération conditionnelle Outaouais 15 rue Gamelin, suite 102, Gatineau, Québec J8Y 6N5</p>	<p>Bureau de libération conditionnelle Rouyn 151 avenue du Lac, suite 200, Rouyn (Québec), J9X 4N6</p>
<p>Établissement de La Macaza (sécurité moyenne) 321, chemin de l'Aéroport La Macaza (Québec) J0T 1R0</p>	<p>Bureau de libération conditionnelle Maisonneuve 2030 boul. Pie-IX, pièce 420, Montréal, Québec, H1V 2C8</p>
<p>Bureau du district Montréal Métropolitain 305, boul. René-Lévesque Ouest, # 102 Montréal (Québec) H2Z 1X1</p>	<p>Bureau de libération conditionnelle Longueuil 550 chemin Chambly, suite 280, Longueuil Québec, J4H 3L8</p>
<p>Bureau de libération conditionnelle de l'Estrie 1650 rue King Ouest - Pièce 201, Sherbrooke Québec, J1J 2C3</p>	<p>Bureau de libération conditionnelle Laurentides 955 boul. Michèle-Bohec, porte C, Blainville Québec, J7C 5J6</p>
<p>Bureau de libération conditionnelle de Granby 180 rue Principale, 2e étage, Granby (Québec), J2G 2V6</p>	<p>Centre correctionnel communautaire Martineau 10345 boul. St-Laurent, Montréal (Québec), H3L 2P1</p>
<p>Centre Correctionnel communautaire Hochelaga 6905 rue Hochelaga, Montréal (Québec), H1N 1Y9</p>	<p>Centre correctionnel communautaire Sherbrooke 2190 rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H2K 1C7</p>
<p>Centre correctionnel communautaire Ogilvy 435 rue Ogilvy, Montréal (Québec), H3N 1M3</p>	
Prairie Region	
<p>Administration régionale 3427, rue Faithfull Saskatoon SK S7K 8H6</p>	<p>Centre Pê Sâkâstêw Autoroute 2A, CP 1500 Mâskwâcis AB T0C 1N0</p>
<p>Établissement d'Edmonton (Max.) 21611, rue Meridian Edmonton, Alberta T5Y 6E7</p>	<p>Centre psychiatrique régional (Multi) 2520 avenue Central Nord CP 9243 Saskatoon SK S7K 3X5</p>
<p>Établissement d'Edmonton pour femmes (Multi) 11151 178e rue Edmonton AB T5S 2H9</p>	<p>Centre de ressourcement Willow Cree C. P. 520 Duck Lake (Saskatchewan) S0K 1J0</p>
<p>Pénitencier de la Saskatchewan (Max./Méd./Min.) 15^e rue Ouest, CP 160 (Max./Méd.) Prince Albert, Saskatchewan S6V 5R6</p>	<p>Le Centre de guérison Stan Daniels Services de consultation des Autochtones de l'Alberta 9516 – avenue 101 Edmonton, Alberta T5H 0B3</p>
<p>Établissement de Stony Mountain Autoroute 7, CP 4500 (Méd.)</p>	<p>La maison de ressourcement pour femmes Buffalo Sage</p>



Autoroute 7, CP 72 (Min.) Winnipeg, Manitoba R3C 3W8	Les services de consultation des Autochtones de l'Alberta 9330 – avenue 103A Edmonton, Alberta T5H 4T7
Établissement de Bowden (Méd./Min.) Autoroute 2 CP 6000 Innisfail, Alberta T4G 1V1	Le Pavillon de ressourcement de la Première Nation O-chi-chak-ko-sipi Ochichakkosipi First Nation Case 81 Crane River, Manitoba R0L 0M0
Établissement de Drumheller (Méd./Min.) Autoroute 9 CP 3000 Drumheller, Alberta T0J 0Y0	Le centre de guérison Prince Albert Grand Council Spiritual Healing Lodge Wahpeton Reserve B, Case 2350 2300 avenue 10e Ouest – chalet 12 Prince Albert, SK S6V 7G3
Établissement de Grande Cache (Méd./Min.) Avenue Hoppe Sac 4000 Grande Cache, Alberta T0E 0Y0	District de l'Alberta/T.N.-O. 10025 106, rue Edmonton, AB T5J 1S6
Établissement Grierson (Min.) 9530 – avenue 101 (sous-sol) Edmonton, Alberta T5H 0B3	Bureau de lib. cond. et sectoriel de Calgary 101 - 225 chemin Manning Nord-Est Calgary, AB T2E 2P5
Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci (Méd./Min.) CP 1929 Maple Creek SK S0N 1N0	Bureau de lib. cond. de Drumheller CP 3000, Autoroute 9 Drumheller AB T0J 0Y0
Bureau sectoriel d'Edmonton / Bureau sectoriel du Nord de L'Alberta/T.N.-O. 9530, 101 ^e avenue 2 ^e étage Edmonton AB T5H 0B3	Bureau de lib. cond. de Grande Prairie Unité 102, 9906 - 106 rue Grande Prairie, AB T8V 6L6
Bureau de lib. cond. de Lethbridge 704, 4 ^e avenue S Pièce 401 Lethbridge AB T1J 0N8	Bureau de lib. cond. de Medicine Hat 770, 6 ^e rue Sud-Ouest Pièce 203 Medicine Hat AB T1A 4J6
Bureau de lib. cond. des T.N.-O. 5101, 50 ^e avenue Rez-de-chaussée CP 2430 Yellowknife T.N.-O. X1A 2P8	Bureau de lib. cond. de Red Deer 4805, 48 ^e avenue Red Deer AB T4N 3T2
CCC Osborne 1048, rue Main Winnipeg MB R2W 3R3	CCC Oskana 1650, rue Halifax Regina SK S4P 1S8
Bureau de district du Manitoba, Saskatchewan, nord-ouest de l'Ontario 269, rue Main, Pièce 709 Winnipeg, MB R3C 1B2	Bureau sectoriel du sud de la Saskatchewan 200-1975, rue Scarth Regina SK S4P 2H1



<p>Bureau de lib. cond. Prince Albert 1288, avenue Central Pièce 200 Prince Albert, SK S6V 4V8</p>	<p>Bureau de lib. cond. de Regina 200-1975, rue Scarth Regina SK S4P 2H1</p>
<p>Bureau de lib. cond. de Saskatoon 230, 22^e rue Est Pièce 603 Saskatoon, SK S7K 0E9</p>	<p>Bureau de lib. cond. de Thompson 4 - 40, Moak crescent Thompson, MB R8N 2B7</p>
<p>Bureau de lib. cond. de Thunder Bay 103-130 rue Syndicate sud Thunder Bay, ON P7E 1C6</p>	<p>Bureau sectoriel urbain de Winnipeg 123 rue Main, Pièce 102 Winnipeg, MB R3C 1A3</p>
<p>Bureau de lib. cond. de Winnipeg 123, rue Main, Pièce 102 Winnipeg, MB R3C 1A3</p>	<p>Bureau de lib. cond. de La Ronge Place Mistasinihk, 1320 avenue La Ronge CP 5000 La Ronge, SK S0J 1L0</p>
<p>Bureau sectoriel rural de Winnipeg Bureau sectoriel rural de Brandon 200 - 153, rue 11, Brandon MB, R7A 7K6</p>	<p>Centre d'apprentissage et de perfectionnement correctionnel de la Région des Prairies 2309 place Hanselman CP 9223 Saskatoon, SK S7LK 3X5</p>
<p>Atelier industriel en milieu communautaire d'Edmonton – Construction et services d'installations 3940, avenue 53^e Edmonton, Alberta T6B 3N7</p>	<p>Atelier industriel en milieu communautaire de Saskatoon – construction et services de fabrication 2410, 11^e rue ouest Saskatoon, Saskatchewan S7M 1J6</p>
Pacific Region	
<p>Administration Centrale CP 4500 100-33991, avenue Gladys Abbotsford (Colombie-Britannique) V2S 2E8</p>	<p>Établissement du Pacifique/ Centre régional de traitement (Multi) 33344, chemin King CP 3000 Abbotsford (Colombie-Britannique) V2S 4P4</p>
<p>Établissement de Kent (Max.) 4732, chemin Cemetery CP 1500 Agassiz (Colombie-Britannique) V0M 1A0</p>	<p>Établissement de Matsqui (Méd.) 33344, chemin King CP 2500 Abbotsford (Colombie-Britannique) V2S 4P3</p>
<p>Établissement Mountain (Méd.) 4732, chemin Cemetery CP 1600 Agassiz (Colombie-Britannique) V0M 1A0</p>	<p>Établissement de Mission (Méd.) 8751, chemin Stave Lake CP 60 Mission (Colombie-Britannique) V2V 4L8</p>
<p>Établissement de Mission (Min.) 33737, chemin Dewdney Trunk CP 50 Mission (Colombie-Britannique) V2V 4L8</p>	<p>Village de guérison Kwikwèxwelhp (Min.) CP Box 110 16255 Morris Valley Road Harrison Mills (Colombie-Britannique) V0M 1L0</p>
<p>Établissement William Head (Min.)</p>	<p>Établissement de la vallée Fraser (Multi)</p>



6000, rue William Head Victoria (Colombie-Britannique) V9C 0B5	33344, rue King Abbotsford (Colombie-Britannique) V2S 6J5
Centre de gestion du matériel 33344, chemin King CP 3333 Abbotsford (Colombie-Britannique) V2S 5X7	Centre d'apprentissage et de perfectionnement correctionnel de la région du Pacifique 103 - 30585 B Progressive Way Abbotsford (Colombie-Britannique) V2T 6W3
Bureau de district du Pacifique 33344 King Road CP 3333 Abbotsford, C. -B. V2S 5X7	Unité de détention provisoire 33344 King Road CP 3000 Abbotsford, C. -B. BC V2S 4P4
Bureau de lib. cond. d'Abbotsford 32544, George Ferguson Way Pièce 100 Abbotsford C.-B. V2T 4Y1	Bureau de lib. cond. de Victoria 1230, rue Government Pièce 101 Victoria C.-B. V8W 3M4
Bureau de lib. cond. de Maple Ridge 105 - 20110, route Lougheed Maple Ridge, C. -B. V2X 2P7	Bureau de lib. cond. de Chilliwack 8990, rue Young Chilliwack, C.-B. V2P 4R8
CCC Chilliwack 45914, avenue Rowat Chilliwack C.-B. V2P 1J3	Bureau de lib. cond. de Kamloops 175, 2 ^e avenue Pièce 200 Kamloops C.-B. V2C 5W1
Bureau de lib. cond. de Kelowna 1863, rue Bredin Kelowna C.-B. V1Y 7S9	Bureau de lib. cond. de Prince George 280, rue Victoria Pièce 201 Prince George C.-B. V2L 4X3
Bureau de lib. cond. de Vancouver 877, boul. Expo Pièce 401 Vancouver C.-B. V6B 1K9	Belkin Enhanced CRC 453 - 555 rue Homer Vancouver C.-B. V6B 1K8
Bureau secondaire de Territoire du Yukon CP 3000 (J-5) Whitehorse, Yukon Y1A 2C6	Bureau de lib. cond. de New Westminster 600, rue Columbia New Westminster C.-B. V3M 1A5
Bureau de lib. cond. de Surrey 100-7404 boul. King George Surrey, C.-B. V3W 1N6	Bureau de lib. cond. de Nanaimo 256, rue Wallace Pièce 200 Nanaimo C.-B. V9R 5B3
Bureau secondaire de Courtenay 203-420, chemin Cumberland Courtenay C.-B. V9N 2C4	